

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/30 du 3 juin 2025

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Trois Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Six Mai, s'est rassemblé au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Isabelle ARPIN à Mme Martine AUBIN

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme Catherine DUPONT
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de

L'article L 2131-1 du code

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250603-DE-30-2025-DE

A.R. du 16/06/2025

Publié le 17/06/2025

Le Président

Bernard JAMET



N°2025/30 du 3 juin 2025

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024/71 du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2024 relative au vote du BP 2025 du Budget Annexe du CCAS de Sannois, Résidence Autonomie Maurice Utrillo,

Vu la délibération n°2025/27 du Conseil d'Administration en date du 3 juin 2025 relative au vote du compte de gestion 2023 du budget annexe du CCAS de Sannois, Résidence Autonomie Maurice Utrillo,

Vu la délibération n°2025/28 du Conseil d'Administration en date du 3 juin 2025 relative au vote du compte administratif 2024 du budget annexe du CCAS de Sannois, Résidence Autonomie Maurice Utrillo,

Vu la délibération n°2025/29 du Conseil d'Administration en date du 3 juin 2025 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Considérant les résultats constatés et la reprise des restes à réaliser 2024 du budget annexe du CCAS de Sannois, Résidence Autonomie Maurice Utrillo,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20250603-DE-30-2025-DE
Date de réception préfecture : 16/06/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N° 2025/30 du 3 juin 2025

Article 1 : D'approuver le Budget Supplémentaire 2025 comme suit :

	BP 2025	BS 2025	Restes à réaliser 2024	Budget Exécutoire 2025
Section d'investissement				
RECETTES	134 450,00	229 950,09	10 667,00	375 067,09
DEPENSES	134 450,00	228 212,59	12 404,50	375 067,09
Section de fonctionnement				
RECETTES	695 732,00	0,00		695 732,00
DEPENSES	695 732,00	0,00		695 732,00
Total Général en Recettes	830 182,00	229 950,09	10 667,00	1 070 799,09
Total Général en Dépenses	830 182,00	228 212,59	12 404,50	1 070 799,09

PRESENTATION PAR CHAPITRE

Sens et section	Chapitre	Libellé des chapitres	BP 2025	Restes A Réaliser 2024	BS 2025	Budget exécutoire 2025
Section de Fonctionnement						
	Groupe 1	Charges afférentes à l'exploitation courante	243 800,00			243 800,00
	Groupe 2	Charges afférentes au personnel	293 200,00			293 200,00
	Groupe 3	Charges afférentes à la structure	158 732,00			158 732,00
Total : Dépenses			695 732,00		0,00	695 732,00
	002	Excédent antérieur reporté	50 000,00			50 000,00
	Groupe 1	Produits de la tarification	562 732,00			562 732,00
	Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	43 000,00			43 000,00
	Groupe 3	Produits financiers, produits exceptionnels, et produits non encaissables	40 000,00			40 000,00
Total : Recettes			695 732,00		0,00	695 732,00
SOLDE Recettes - Dépenses de fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement						
	16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
	139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	20	Immobilisations incorporelles	2 500,00	4 588,50	0,00	7 088,50
	21	Immobilisations corporelles	117 950,00	7 816,00	228 212,59	353 978,59
Total : Dépenses			134 450,00	12 404,50	228 212,59	375 067,09
	001	Résultat d'investissement cumulé antérieur	0,00	0,00	229 950,09	229 950,09
	10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	32 450,00	0,00	0,00	32 450,00
	131	Subventions d'équipements reçues		10 667,00		10 667,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
	28	Amortissements des immobilisations	93 000,00	0,00	0,00	93 000,00
Total Recettes			134 450,00	10 667,00	229 950,09	375 067,09
SOLDE Recettes - Dépenses d'Investissement			0,00	-1 737,50	1 737,50	0,00
Ensemble			830 182,00	10 667,00	229 950,09	1 070 799,09

Article 2 : De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS